

Zeitschrift: Pro Senectute : schweizerische Zeitschrift für Altersfürsorge, Alterspflege und Altersversicherung
Herausgeber: Schweizerische Stiftung Für das Alter
Band: 4 (1926)
Heft: 4

Artikel: Cinq ans d'activité du Comité cantonal neuchâtelois
Autor: Borel, M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-722524>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cinq ans d'activité du Comité cantonal neuchâtelois.

La section neuchâteloise de la Fondation „Pour la Vieillesse“, fondée en 1919 sous la présidence de Mr. Ed. Quartier-La-Tente, Conseiller d'Etat, avec Mr. le Dr. C. de Marval comme vice-président et Mr. G. Vivien pasteur comme secrétaire-caissier, a commencé son activité modestement. C'est au Val-de-Travers que les premières collectes ont été faites et que les premiers vieillards ont été secourus. Ce fut jusqu'en 1922 la période d'organisation et de constitution.

Mr. Ed. Quartier-La-Tente ne pouvant suivre dans son développement l'œuvre commencée, la présidence du Comité fut confiée au pasteur Marc Borel, à La Chaux-de-Fonds, au moment où il s'agissait de passer à la période des réalisations. Mr. le Dr. de Marval et Mr. Vivien demeurèrent de précieux collaborateurs. Restait à trouver un caissier et nous eûmes le grand privilège de mettre la main sur Mr. Olivier Clottu, aussi désintéressé que dévoué, chef du bureau de la Caisse cantonale d'assurances populaires, qui est devenu l'élément le plus actif et le plus utile de notre comité. Je suis heureux de pouvoir lui rendre publiquement cet hommage mérité.

Notre comité renforcé de plusieurs membres, parmi lesquels Mr. le Conseiller d'Etat Edgar Renaud, très sympathique à l'œuvre en faveur des vieillards, a eu pour première préoccupation de se procurer l'argent nécessaire à son activité. Grâce aux tournées de conférences faites dans le canton par Mr. le Dr. de Marval et Mr. le pasteur Pingeon il s'est assuré l'adhésion de membres souscripteurs d'une cotisation annuelle de 2 frs. au minimum ou d'une cotisation à vie de 25 frs. au moins. Dans 27 des principales localités il a pu être fondé des groupements de souscripteurs, dont le nombre s'éleva dès le début à plus de deux mille. Les versements faits par les membres à vie furent capitalisés; les cotisations annuelles

nous permirent de compter sur des ressources régulières, de faire un budget assuré et de prendre à notre charge quelques vieillards à aider.

Il existe depuis près de 80 ans un ancien fonds dit „Fonds cantonal pour les vieillards nécessiteux“ qui donne une pension trimestrielle de 30 frs. à une centaine de vieux et de vieilles, en secourant d'abord les plus âgés. Constitué par un legs d'une demoiselle de Montmollin qui fit don de sa fortune pour venir en aide aux vieillards nécessiteux, ce fonds est administré par un comité que dirige le président de la Commune de Neuchâtel; son caissier est Mr. Albert de Montmollin, banquier. Il dispose des revenus de son capital pour les pensions accordées.

Il ne pourrait être question de fusion des deux fonds ou des deux activités. leur constitution étant bien différente; mais une collaboration était nécessaire et, en suite d'accord avec Pro Senectute, le Fonds cantonal prend à sa charge les vieillards ayant dépassé 80 ans. La pension régulière accordée par les deux fonds est de 30 frs. par trimestre.

En 1923 un gros effort a été fait, non seulement pour augmenter dans la mesure du possible le nombre des personnes payant une cotisation régulière, mais encore pour recueillir des dons devant permettre de constituer le capital de réserve indispensable à toute œuvre de bienfaisance qui tient à pouvoir, malgré les hauts et les bas des recettes annuelles, servir régulièrement les secours accordés à ses protégés. Les groupements locaux furent portés à 36 et deux souscriptions publiques furent organisées, la première après la votation fédérale de 3 décembre 1922, la seconde à l'occasion du 75e. anniversaire de la République neuchâteloise.

Une propagande intensive en 1924 et 1925 a augmenté le nombre des nos souscripteurs et nos groupements locaux se sont élevés à 50; ce chiffre ne sera plus dépassé.

Aux cotisations et dons recueillis en 1925 est venu

s'ajouter le capital de frs. 15,746.— qui nous a été versé par le Fonds cantonal d'entr'aide aux chômeurs, fondé en 1921 par les fonctionnaires et employés cantonaux et qui a cessé son activité dès le 30 juin 1925.

D'autre part le Grand Conseil du Canton de Neuchâtel a décidé pendant la même année d'attribuer jusqu'à nouvel ordre le 80% des revenus de son Fonds d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité à des secours aux chômeurs âgés et à d'autres personnes nécessiteuses d'au moins 60 ans et d'origine suisse, ayant 10 ans de séjour dans le canton si elles n'en sont pas ressortissantes. C'est le Comité cantonal de la Fondation „Pour la Vieillesse” qui a été chargé par l'Etat de la distribution de ces subsides spéciaux, fixés à 10 frs. par mois et dont les bénéficiaires actuels sont au nombre de 235.

Les propres ressources du Comité neuchâtelois permettent en ce moment d'allouer des secours de même montant à 175 vieillards. Cela porte à 410 le nombre actuel des pensionnés régulièrement par Pro Senectute.

La progression des cinq années est la suivante:

en 1921	7 bénéficiaires
en 1922	40 „
en 1923	70 „
en 1924	140 „
en 1925	370 „

Le Comité neuchâtelois fait occasionnellement des allocations spéciales et verse en outre de petites subventions à deux asiles de vieillards pour permettre aux directeurs d'accorder quelques douceurs aux plus déshérités de leurs pensionnaires. Des cadeaux de Noël ont été faits à certains vieux et vieilles ne pouvant pas encore être mis au bénéfice de secours réguliers.

Les demandes de secours deviennent de plus en plus nombreuses. La „salle d'attente” est toujours remplie. Il faut la mort ou le départ des uns pour faire le bonheur — bien relatif des autres. De nouveaux efforts vont être entrepris, entr'autres par une nouvelle campagne de con-

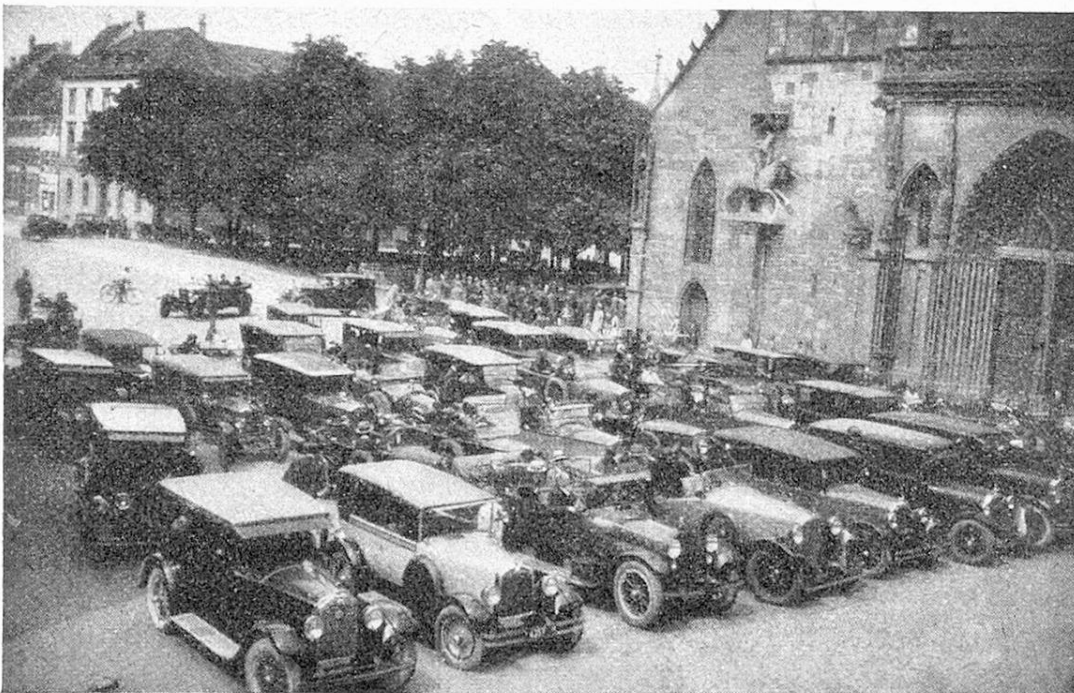
férences. En attendant la réalisation souhaitée par beaucoup de l'assurance-vieillesse, nous avons au moins la satisfaction, sans décharger les familles ou les communes et institutions constituées, de l'entretien des leurs, d'apporter un peu de joie et de soulagement aux quelques vieillards qui sont venus à nous. Avec la petite aide matérielle, c'est un gage de sympathie humaine et de solidarité fraternelle que nous avons à donner.

M. Borel, pasteur, La Chaux-de-Fonds.

Wie man den Alten Freude bereitet.

Pfarrer Frid. Heer, Basel.

Diesen Sommer standen vor dem Basler Münster an einem sonnigen Tage 350 Greise und Greisinnen mit strahlenden Gesichtern. Es war in jener Jahresperiode sonst meistens schlechtes Wetter. An jenem Tage aber schämte sich wahrscheinlich die Sonne, ein griesgrämiges Gesicht zu machen, wenn eine so große Zahl alter Leute, die nach ihren Lebenserfahrungen viel Grund hätten, traurig zu sein, so voller Freude waren, und sie zeigte ihr freundliches Antlitz. Wer diese fröhlichen Mienen



Vor der Abfahrt.